



**GONNEVILLE
SUR HONFLEUR**

N° 2021-23 VOI
Annule et remplace

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES MONTS

Jeudi 7 octobre entre 10h00 et 12h00 sous reserve du transporteur

Je soussigné, Christian Minot, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU la demande de Monsieur PALIWODA Joffrey 06.25.78.04.10 et Madame CRESTEL
Amandine, 2510B Chemin des Monts
VU le retrait d'un mobil-home par semi-remorque le **jeudi 7 octobre entre 10h00 et
12h00 sous reserve du transporteur**
VU l'impossibilité du transporteur QUANTUM 06 38 59 61 14 de s'engager dans la
propriété

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation CHEMIN DES MONTS sera fermée à la circulation pendant le temps du
retrait du mobil-home et du demi-tour du semi-remorque

ARTICLE 2

La circulation sera fermée entre le carrefour avec le chemin du Haut Ravin et la voie sans
issue appartenant à Honfleur face au 2392 du Chemin des Monts.

ARTICLE 3

Des barrières de circulation renseignées du présent arrêté, seront mis en place par
Monsieur PALIWODA Joffrey et Madame CRESTEL, à chaque intersection :

- carrefour avec le chemin du Haut Ravin
- voie sans issue face au 2392 chemin des Monts
- carrefour historique

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera transmis à l'entreprise et distribué dans les boîtes aux lettres des
riverains concernés par Monsieur PALIWODA Joffrey et Madame CRESTEL

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de
son exécution.

Gonneville/Honfleur le 24/09/2021 05/10/2021
Le Maire, Christian Minot

Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

